

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2024

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjointes : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Joseph EHRHART, Gaudin GWENN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Dominique LEHMANN et Raphaël EDEL

Procurations : Dominique LEHMANN à Valérie HIRTZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Céline MASTRONARDI, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Fermages communaux : dégrèvement de la taxe foncière suite aux inondations

La déduction aux fermages 2024 du dégrèvement de la taxe foncière 2024 suite aux inondations des parcelles concernées pour la Commune sera appliquée. Les locataires concernés seront remboursés par la Commune.

Adopté à l'unanimité

Convention de partenariat entre la Collectivité Européenne d'Alsace et les Communes et Intercommunalités, en faveur du développement des bibliothèques en Alsace

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention et décide de modifier le règlement de la bibliothèque municipale de Stotzheim.

Adopté à l'unanimité

Frais de chauffage locataires, église et périscolaire 2023/2024

Le Conseil municipal décide d'appliquer les conditions suivantes pour les frais de consommation du décompte des frais de chauffage 2023/2024 :

- Église : reprise des données de février 2022 à juin 2022 et rajout des données exploitables du compteur calorifique avant changement soit 19 603 kwh pour les frais de consommation 2023/2024,
- Logement sud et périscolaire 32 route Romaine : répartition des frais de consommation 2023/2024 au prorata des surfaces après déduction du relevé et de la surface du logement nord 32 route Romaine,
- Logement 1^{er} étage, 8 Quartier Central : frais de consommation identique au logement rez-de-chaussée, 8 Quartier Central.

Les autres logements et locaux ne sont pas concernés ; le décompte sera effectué selon les relevés des compteurs calorifiques.

Adopté à l'unanimité

Mise en place d'un sanitaire supplémentaire au périscolaire

Le Conseil municipal décide de ne pas solliciter de devis pour la mise en place d'un sanitaire dans la salle, ancienne bibliothèque, le sanitaire extérieur de l'école étant mis à disposition du périscolaire. De plus, L'implantation de ce sanitaire dans une pièce de vie ne permet pas l'intimité nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Avenant à la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Le Conseil municipal décide d'intégrer les conditions techniques d'utilisation de ces supports à la convention, par voie d'avenant, l'article 7 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité

Redevance annuelle d'occupation : Compteur communicant gaz

Le Conseil municipal décide de reverser, chaque année, la redevance annuelle d'occupation pour le compteur communicant gaz perçue par la Commune du gaz de Barr au Conseil de Fabrique de Stotzheim.

Adopté à l'unanimité

Travaux logements communaux

Le Conseil municipal décide de réaliser les travaux d'isolation du logement 4 rue des Prunes, 1^{er} étage, et de solliciter des devis pour de l'isolation en fibre de bois.

Le Conseil décide de proposer à la locataire du logement sis 8 Quartier Central, 1er étage, la suppression de la chambre du duplex et de procéder à un avenant au bail en déduisant la surface de la chambre de 9,12 m² du loyer à compter du 1er juin 2024, pour isoler la partie haute du duplex où se situe la chambre. Cette déduction sera rétroactive au 1er juin 2024 et fera l'objet d'un remboursement de loyer. En cas de refus, une étude sera menée par la Commission Travaux pour réaliser les travaux d'isolation sur l'ensemble de la partie haute du duplex où se situe la chambre,

Adopté à l'unanimité

Zone de loisirs : travaux supplémentaires électriques

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux supplémentaires électriques, pour la mise en place de 2 chambres de tirage et des fourreaux (vides) pour les réseaux TPC vers le terrain de pétanque et de retenir ou non le devis établi par l'entreprise ALSAVERT d'un montant HT de 2 515,00 €.

Adopté à l'unanimité

Mandatement des nouvelles dépenses en 2025 avant le vote du Budget Primitif 2025

Le Conseil municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Adopté à l'unanimité